

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 15 avril 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 06 avril 2022

Présents : 14

L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 14

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Pour : 14

Contre : 0

Représentés:

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Audrey
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Autorisation de lancer un appel à candidature à marché public pour la restauration des élèves du primaire et de la maternelle - DE_2022_050

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de relancer l'appel à candidatures pour la restauration des élèves du primaire et de la maternelle dans les locaux du collège maurice Peschaud

En conséquence, Monsieur le maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de cet appel à candidatures à marché public, assorti d'un cahier des charges adapté pour une dirée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1 - D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel à candidatures à marché public concernant le service de restauration des élèves du primaire et de la maternelle pour une durée de trois ans.

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/06/2022
015-211500012-20220415-DE_2022_050-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 01/06/2022

publié le : 01/06/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/06/2022
015-211500012-20220415-DE_2022_050-DE